



## Cos et emprise au sol lequel est recevable

Par **christine\_old**, le **09/10/2007 à 13:58**

BONJOUR  
JE FAIS CONSTRUIRE DANS UN LOTISSEMENT  
LE TERRAIN EST DE 506m<sup>2</sup>  
LA SHON EST DE 111.35  
LA SHOB EST DE 126.61  
SUR LE PLU LE COS EST DE 0.3 SOIT 151.8  
SUR LE REGL DU LOTIS LA POSSIBILITE DE CONSTRUCTION EST  
NOTIFIE EN SHON DE 152  
L EMPRISE AU SOL EST DE 25%

L ARCHITECTE ME DIT QUE JE N AI PAS LE DROIT DE CONSTRUIRE UN GARAGE  
SI OUI DE COMBIEN DE M<sup>2</sup> PUIS JE LE FAIRE

LE COEF DU COS EST IL JURIDIQUEMENT PLUS A VALOIR QUE L EMPRISE AU SOL  
QUI SOIT DISANT N EST PAS RECEVABLE

MERCI DE ME REPONDRE URGENT  
SINCERES SALUTATIONS